



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
www.lochessudtouraine.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Première étape dans le cycle budgétaire des collectivités locales

Introduction

Cadre réglementaire

Les budgets de la Communauté de communes Loches Sud Touraine pour 2024 seront votés lors du conseil communautaire du 11 avril 2024. En amont, le débat d'orientations budgétaires sera présenté le 29 février et permet de présenter la stratégie de Loches Sud Touraine dans cette période marquée à la fois par la forte inflation et la crise énergétique, et l'occasion d'annoncer l'avancée du programme d'investissement du mandat.

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire en amont du vote de leur budget par les collectivités territoriales correspond à une exigence de la loi. Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités locales dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif article L2312-1 du CGCL).

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la communauté de communes (analyse rétrospective) et de présenter les perspectives de la de structure pour « demain » (analyse prospective).

La tenue du DOB constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif. Dès lors, la délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire serait entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (*T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses*).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « *NOTRe* », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les **engagements pluriannuels** envisagés, **l'évolution des taux de fiscalité locale** ainsi que sur **la structure et la gestion de la dette**. L'information est même renforcée dans les intercommunalités de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) ...etc.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB. Selon les dispositions de ce même décret, le ROB de l'EPCI est transmis aux communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront traduites dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Communautaires sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets intercommunaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Informations devant figurer au Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.)

- Les orientations budgétaires envisagées, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre Loches Sud Touraine et ses communes membres ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel (notamment les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature) ;
- à la durée effective du travail.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publique (LPFP) ajoute deux nouvelles informations qui doivent être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- **l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,**
- **l'évolution du besoin de financement annuel**

I – Les éléments du contexte international et national

A- Situation internationale et nationale

Depuis 2020, le contexte socio-économique est soumis à de multiples bouleversements et chocs d'ampleurs : pandémie, crise de l'énergie, tensions géopolitiques ravivées, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt, réforme fiscale, etc.

Plus que jamais, le service public doit rassurer des habitants, répondre à l'évolution de leurs besoins, accompagner les transitions sociétales et les orientations budgétaires ne doivent pas fragiliser les équilibres financiers.

Si les perspectives économiques mondiales s'améliorent, la croissance reste faible et les moyens budgétaires de la puissance publique demeurent tendus.

L'économie mondiale montre des signes d'amélioration mais la reprise reste fragile, sur fond de risques notables de révision à la baisse des projections. L'activité économique est encore loin d'avoir repris la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie, en particulier dans les pays émergents et les pays en développement, et les disparités se creusent entre les régions. Plusieurs forces freinent la reprise. Certaines sont dues aux conséquences à long terme de la pandémie, de la guerre en Ukraine et de la fragmentation géoéconomique accrue. D'autres sont plus conjoncturelles, notamment les effets du durcissement de la politique monétaire nécessaire pour réduire l'inflation, la suppression de l'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé et les phénomènes météorologiques extrêmes.

La croissance mondiale devrait ralentir et être ramenée de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et 2,9 % en 2024. Les projections restent en dessous de la moyenne historique (2000–19) de 3,8 % et les prévisions pour 2024 sont inférieures de 0,1 point de pourcentage à celles de la Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale de juillet 2023. Dans les pays avancés, on attend un ralentissement, la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 et 1,4 % en 2024, car, si le dynamisme des États-Unis est plus fort que prévu, la croissance est inférieure aux prévisions dans la zone euro. Les pays émergents et les pays en développement devraient voir leur croissance reculer légèrement, de 4,1 % en 2022 à 4,0 % en 2023 et 2024, les prévisions ayant été revues à la baisse de 0,1 point de pourcentage en 2024 du fait de la crise du secteur de l'immobilier en Chine. Les prévisions de croissance mondiale à moyen terme, à 3,1 %, sont les plus faibles depuis plusieurs décennies, et les perspectives de voir des pays rattraper le niveau de vie d'autres pays plus avancés sont faibles. L'inflation mondiale devrait progressivement reculer, passant de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024.

L'année 2023 reste marquée en **France** par une atténuation des effets négatifs des différents chocs sur l'activité (Guerre en Ukraine, augmentation du prix des matières premières et de l'énergie, hausse des taux d'intérêt, retour d'une inflation forte.....), les prix des matières premières s'étant largement détendus et le pic d'inflation ayant été dépassé, engendrant un nouvel élan de l'activité au second trimestre de l'année. Cependant, dans un contexte d'incertitude qui se maintient et de taux d'intérêt et de prix qui restent élevés, la croissance serait encore modérée en 2023 (+1,0%). En 2024, elle repasserait au-dessus de son rythme tendanciel (+1,4%), soutenue par un rebond du pouvoir d'achat, qui bénéficierait de revenus salariaux plus dynamiques que les prix, et des effets de rattrapage partiel concernant la consommation des ménages et les échanges extérieurs. Pour les années suivantes, la croissance s'établirait à +1,7% en 2025 et 2026 et à +1,8% en 2027. Les chiffres 2023-2024 restent globalement proches, bien que légèrement supérieurs pour 2024, des dernières prévisions réalisées par les principales instances politiques et économiques (Banque de France, Commission Européenne, FMI, OCDE).

L'inflation devrait fortement refluer à partir de 2024, pour s'établir à +2,5%, notamment sous l'effet de la poursuite du ralentissement des prix alimentaires et industriels déjà entamée à l'été 2023, dans le sillage de la décrue des cours des matières premières et des prix de production. L'inflation serait à cet horizon principalement tirée par les prix des services, soutenus par la dynamique des salaires. L'inflation serait ensuite de 2% en 2025 et 1,75% à compter de 2027.

Un déficit public prévisionnel 2023 de 139 Md€ représentant 4,9% du PIB :

Des projections de baisse du déficit public maintenues à la baisse en 2024 pour revenir progressivement aux règles budgétaires européennes. Critères de Maastricht (Niveaux de déficit et de dette publics limités à respectivement 3% et 60% du PIB).

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement projette sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. Le déficit public serait stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et réduit à 4,4% en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027. En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€. Le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2024.

Le PLF pour 2024 consacre 40 Md€ de crédits à la transition écologique (+7 Md€ par rapport à 2023) et traduit les priorités suivantes :

- rénovation de logements et de bâtiments, privés comme de l'État (soutien à MaPrimeRénov'...);
- verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles ;
- transition de l'agriculture et protection des forêts ;
- préservation de la biodiversité et plan eau ;
- compétitivité verte (création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte - C3IV...);
- transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane...);
- soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

B- La loi de finances pour 2024 – Les principales dispositions de la loi de finances pour 2024

Le montant de la **dotations globale de fonctionnement (DGF)** est augmenté de **213 683 813 euros** par rapport à 2023 (à périmètre courant). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la

DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024. **Le tiers de la hausse de la dotation d'intercommunalité en 2024 est financé par 30 millions d'euros. Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.**

L'échelonnement de la suppression de la CVAE sur 4 ans au lieu de 2 ans :

L'article 8 du PLF 2024 modifie l'article 55 de la loi de finances initiale de 2023 : la suppression de la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) initialement prévue sur deux années (2023 et 2024) sera rééchelonnée sur quatre années comme suit :

- Taux de CVAE 2024 : 0,28%
- Taux de CVAE 2025 : 0,19%
- Taux de CVAE 2026 : 0,09%
- Taux de CVAE 2027 : suppression totale

Aussi, les entreprises devront s'acquitter de la CVAE jusqu'en 2027. Mais le dispositif ne change rien pour les collectivités qui ne touchent plus de CVAE depuis 2023 mais une compensation.

En effet, la perte du produit de CVAE est compensée pour les collectivités territoriales par une fraction de la TVA nationale qui comprend deux parts : - Une part fixe correspondant au socle garanti de compensation qui est égal à la moyenne des sommes perçues au titre des sommes perçues par la collectivité au titre de la CVAE sur 4 ans (de 2020 à 2023).

Pour Loches Sud Touraine cette compensation socle s'élève à 2 059 228€.

CVAE 2020 - 2023		Ecart
2020	2 196 004 €	
2021	1 859 679 €	-336 325 €
2022	2 000 718 €	141 039 €
2023	2 180 510 €	179 792 €
Total	8 236 911 €	
	Moyenne sur 4 ans	2 059 228 €

- Une part dynamique de CVAE affectée à un fonds national de l'attractivité économique des territoires dont le montant attribué à chaque collectivité est calculé sur la base de la TVA nationale définitive de N-1 et la TVA nationale prévisionnelle de l'année N.

Les principales dispositions concernant les collectivités locales sont les suivantes :

- ♣ L'augmentation de + 220 millions d'euros de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat qui s'établit à 27,15 milliards d'euros (dont + 30 millions d'euros sur la dotation d'intercommunalité attribuée aux établissements publics de coopération intercommunale) ;
- ♣ Progression de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui augmentent respectivement de + 100 millions d'euros pour la DSR et + 90 millions d'euros pour la DSU. A noter que cette progression de + 190 millions d'euros devrait permettre à 6 communes sur 10 de voir leur DGF (dotation globale de fonctionnement) augmenter en 2024 ;
- ♣ Une progression de l'enveloppe affectée au FCTVA (fonds de compensation de la TVA) de 400 millions d'euros, en partie due au retour à l'éligibilité au FCTVA des travaux d'aménagement des terrains à compter de 2024 ;
- ♣ Le maintien de la compensation par l'Etat de la baisse de 50% des valeurs locatives foncières des établissements industriels y compris le dynamisme de ces valeurs locatives.

DSU : Dotation de solidarité Urbaine

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

Pour la **revalorisation des bases locatives** le gouvernement n'a pas souhaité plafonner la révision forfaitaire des valeurs locatives qui servent au calcul de la taxe foncière. Déjà historique en 2023 à **7,10 %**, **la revalorisation des bases atteindra près de 3,90% en 2024**. **Sa règle de calcul a été réformée en 2018**. Auparavant, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales était déterminé par amendement parlementaire lors du vote de la loi de finances. Depuis 2018, il est déterminé par l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé sur un an de novembre de l'année précédente à novembre de l'année en cours.

II- Les orientations budgétaires

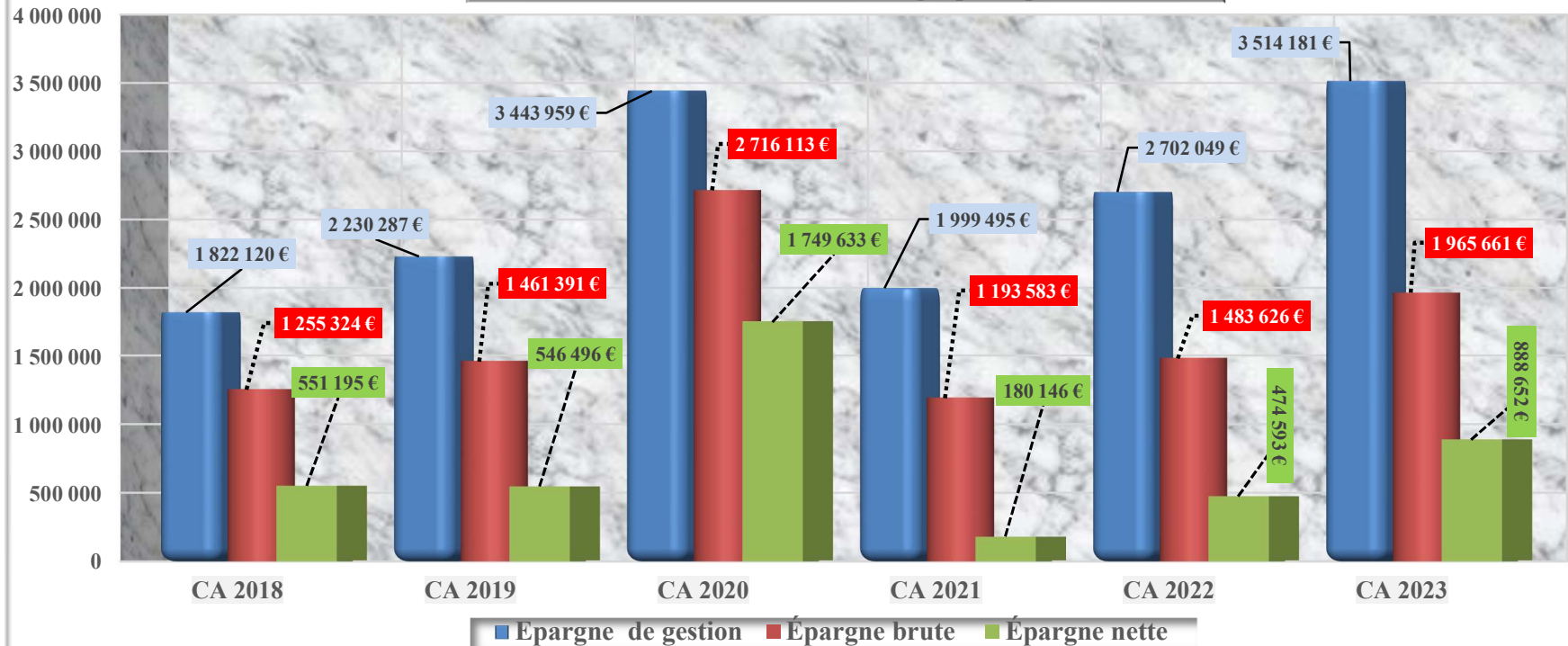
A- Analyse rétrospective 2018 à 2023

1 - Les équilibres financiers de 2018 à 2023

a) Evolution des ratios de structure de fonctionnement de 2018 à 2023 : **Budget principal**

Budget principal		Evolution des ratios de structure - 2018 à 2023										
Les ratios de structure du budget principal		CA 2018	% var.	CA 2019	% var.	CA 2020	% var.	CA 2021	% var.	CA 2022	% var.	CA 2023
Total des dépenses de gestion		19 790 440 €	-5,36%	18 730 247 €	-0,88%	18 566 159 €	4,41%	19 385 448 €	4,59%	20 274 930 €	1,16%	20 509 595 €
Total des recettes réelles courantes de fonctionnement		21 612 561 €	-3,02%	20 960 534 €	5,01%	22 010 118 €	-2,84%	21 384 943 €	7,44%	22 976 979 €	4,56%	24 023 776 €
Épargne de gestion		1 822 120 €	22,40%	2 230 287 €	54,42%	3 443 959 €	-41,94%	1 999 495 €	35,14%	2 702 049 €	30,06%	3 514 181 €
Intérêts de la dette		303 419 €	37,96%	418 594 €	-5,14%	397 066 €	-7,29%	368 107 €	-8,16%	338 058 €	-2,84%	328 443 €
Soldes financiers, exceptionnels et provisions		-263 377 €	33,00%	-350 302 €	-5,57%	-330 780 €	32,36%	-437 805 €	101,09%	-880 366 €	38,59%	-1 220 077 €
Épargne brute		1 255 324 €	16,42%	1 461 391 €	85,86%	2 716 113 €	-56,06%	1 193 583 €	24,30%	1 483 626 €	32,49%	1 965 661 €
Remboursement en capital de la dette		704 129 €	29,93%	914 895 €	5,64%	966 480 €	4,86%	1 013 437 €	-0,43%	1 009 033 €	6,74%	1 077 008 €
Épargne nette		551 195 €	-0,85%	546 496 €	220,15%	1 749 633 €	-89,70%	180 146 €	163,45%	474 593 €	87,24%	888 652 €

Evolution des ratios de structure- Budget principal - 2018 à 2023



Épargne de gestion = (Recettes de gestion) - (dépenses de gestion)

Épargne brute = (Épargne de gestion) - (intérêts de la dette) +/- (soldes : produits/charges : financiers ; exceptionnels et provisions hors cessions)

Épargne nette = (Épargne brute) - (remboursement en capital de la dette)

Budget annexe développement économique et touristique

Budget développement économique et touristique		Evolution des ratios de structure -Budget développement économique et touristique- 2018 à 2023										
Les ratios de structure du budget annexe développement économique et touristique		CA 2018	% var.	CA 2019	% var.	CA 2020	% var.	CA 2021	% var.	CA 2022	% var.	CA 2023
Total des dépenses de gestion		1 691 635 €	-1,24%	1 670 613 €	-23,84%	1 272 400 €	18,10%	1 502 692 €	13,63%	1 707 561 €	0,74%	1 720 237 €
Total des recettes réelles courantes de fonctionnement		2 985 511 €	-0,36%	2 974 740 €	-11,34%	2 637 320 €	1,83%	2 685 474 €	9,85%	2 950 002 €	-17,78%	2 425 486 €
Épargne de gestion		1 293 876 €	0,79%	1 304 127 €	4,66%	1 364 920 €	-13,34%	1 182 782 €	5,04%	1 242 442 €	-43,24%	705 249 €
Intérêts de la dette		432 667 €	-14,49%	369 976 €	-16,34%	309 508 €	-14,12%	265 818 €	-17,97%	218 044 €	-7,81%	201 015 €
Soldes financiers, exceptionnels et provisions		46 409 €	37,73%	63 918 €	-132,45%	-20 742 €	-32,30%	-27 442 €	1668,69%	430 476 €	249,29%	1 503 615 €
Épargne brute		907 618 €	9,97%	998 069 €	3,67%	1 034 670 €	-14,03%	889 523 €	63,56%	1 454 874 €	38,01%	2 007 850 €
Remboursement en capital de la dette		2 104 503 €	9,87%	2 312 243 €	-20,29%	1 843 040 €	3,32%	1 904 153 €	0,93%	1 921 890 €	4,47%	2 007 845 €
Épargne nette		-1 196 885 €	9,80%	-1 314 174 €	-38,49%	-808 370 €	25,52%	-1 014 631 €	-53,97%	-467 016 €	-100,00%	5 €

Evolution des ratios de structure avec consolidation des ratios de structure du budget principal et ceux du budget annexe Développement Economique et Touristique

Budgets consolidés	Evolution des ratios de structure - budgets consolidés- 2018 à 2023										
Les ratios de structure du budget principal et du budget annexe dév.éco...	CA 2018	% var.	CA 2019	% var.	CA 2020	% var.	CA 2021	% var.	CA 2022	% var. prév.	CA 2023
Total des dépenses de gestion	21 482 075 €	-5,03%	20 400 860 €	-2,76%	19 838 559 €	5,29%	20 888 140 €	5,24%	21 982 491 €	1,13%	22 229 832 €
Total des recettes réelles courantes de fonctionnement	24 598 072 €	-2,69%	23 935 274 €	2,98%	24 647 438 €	-2,34%	24 070 417 €	7,71%	25 926 981 €	2,01%	26 449 262 €
Épargne de gestion	3 115 996 €	13,43%	3 534 414 €	36,06%	4 808 879 €	-33,82%	3 182 277 €	23,95%	3 944 490 €	6,97%	4 219 430 €
Intérêts de la dette	736 086 €	7,13%	788 570 €	-10,40%	706 574 €	-10,28%	633 925 €	-12,28%	556 102 €	-4,79%	529 458 €
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-216 968 €	31,99%	-286 384 €	22,74%	-351 522 €	32,35%	-465 247 €	-3,30%	-449 890 €	-163,02%	283 538 €
Épargne brute	2 162 942 €	13,71%	2 459 460 €	52,50%	3 750 783 €	-44,46%	2 083 105 €	41,06%	2 938 499 €	35,22%	3 973 511 €
Remboursement en capital de la dette	2 808 632 €	14,90%	3 227 138 €	-12,94%	2 809 520 €	3,85%	2 917 590 €	0,46%	2 930 923 €	5,25%	3 084 854 €
Épargne nette	-645 690 €	18,89%	-767 678 €	-222,61%	941 263 €	-188,66%	-834 485 €	-100,91%	7 576 €		888 657 €

b) Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

Evolution de la fiscalité, de la DGF et du FPIC.

Fiscalité : Contributions directes : des taux inchangés mais une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui demeure significative en 2024

Depuis la loi de finances pour 2017, le coefficient annuel d'actualisation des valeurs locatives est déterminé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH) au cours de l'année précédente (de novembre n-2 à novembre n-1). Ainsi, le coefficient d'actualisation 2024 sera fonction de l'évolution de l'IPCH de novembre 2022 à novembre 2023.

Le **coefficient d'actualisation** se situe aux alentours des **3,90 %** pour 2024. Ce coefficient s'appliquera aux locaux d'habitation et aux locaux industriels.

L'hypothèse d'évolution retenue pour l'évolution des bases fiscales en 2024 est de + 3,9% ce qui représente un **produit supplémentaire de fiscalité** en 2024 de près de **72 281€**.

Le projet de loi de finances pour 2024 n'apporte pas de modification à la cotisation foncière des entreprises. L'abattement de 50% des bases pour les établissements industriels voté en loi de finances pour 2021 est maintenu et toujours compensé par l'Etat.

Simulation fiscalité 2024 - Taux constants									
Taxe	Bases définitives 2023	Taux votés 2023	Produits nets 2023	Revalorisat° des bases	Bases prévisionnelles 2024 (*)	Obsevatons	Taux constants 2024	Produits estimés 2024	%variatio° prévisionnel
TH (*)	9 768 638	9,30%	908 483 €	3,90%	9 414 804	<i>pour la TH et la THLV, par prudence, nous avons repris les bases définitives 2022 et avons appliqué les coefficients de revalorisat° 2023 et 2024 soient 7,10% et 3,90%</i>	9,30%	875 577 €	-32 907 €
THLV (*)	535 574	9,300%	49 808 €	3,90%	447 718		9,30%	41 638 €	-8 171 €
FB	52 602 904	0,691%	363 486 €	3,90%	54 654 417		0,691%	377 662 €	14 176 €
FNB	7 731 581	4,280%	330 912 €	3,90%	8 033 113		4,28%	343 817 €	12 906 €
CFE	9 836 116	21,530%	2 117 716 €	3,90%	10 219 725		21,53%	2 200 307 €	82 591 €
Sous total 1			3 770 405 €			Sous total 1		3 839 000 €	68 595 €
IFER			409 753 €					409 753 €	0 €
TASCOM			569 910 €					569 910 €	0 €
Sous total 2			979 663 €			Sous total 2		979 663 €	
Total			4 750 068 €			Total		4 818 663 €	68 595 €
Hors IFER et TASCOM			3 770 405 €			Effet bases fiscales		68 595 €	
						Effet taux		0 €	Hors IFER et TASCOM
									3 839 000 €
TEOM	50 189 071		6 779 795	3,90%	52 146 445	Produit nécessaire communiqué en attente de calcul du taux			
Pour mémoire 2023			2024						
TVA - CVAE	2 180 510 €		TVA - CVAE	2 180 510 €	Moyenne CVAE période 2020-2023	2 059 228 €			
TVA TH	5 861 987 €		TVA TH	5 861 987 €	Ecart 2024/2023	-121 282 €			

NB Prévoir des crédits pour le reversement de fiscalité . Régularisation TH trop perçu en 2023 suite aux déclarations des particuliers. Ouverture de crédits à hauteur de **60 000€**

(*) bases réelles TH 2022:

8 460 699

(*) bases réelles THLV 2022:

402 346

Pour rappel, les taux appliqués depuis 2023 sur le territoire de Loches Sud TOURAINE sont les suivants :

- Taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) 21.53%
- Taux de taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB) 0.691%
- Taux de taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB) 4.28%
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires 9.30%

En ce qui concerne la CVAE, la proposition inscrite au budget 2024 relative à la fraction de TVA nationale en compensation de la suppression de la CVAE ne tient compte que de la compensation socle garantie (2 059 228 €), seule part de compensation certaine.

Le produit des **IFER** (impositions forfaitaires des entreprises de réseaux) et de la **TASCOM** sont reconduits pour des montants notifiés en 2023 respectivement pour **409 753€** et pour **569 910€**.

La fraction de TVA perçue par Loches Sud Touraine en **remplacement du produit de taxe d'habitation (TH)** sur les résidences principales est prévue pour un montant de **5 861 987 €**, conformément aux hypothèses retenues dans la prospective financière du budget général.

FPIC :

Le projet de budget 2024 retient une hypothèse prudente de baisse du FPIC de l'ensemble intercommunal en 2024. Néanmoins, les conditions de versement de la garantie d'éligibilité ayant été modifiées par la LFI 2023, l'inscription budgétaire correspond à 98% du montant perçu en 2023 soit une prévision à hauteur de 551 840 € (pour mémoire la prévision inscrite au BP 2023 s'élevait à 560 000€ pour une garantie d'éligibilité de 90%). Cela représente une baisse des inscriptions budgétaires de 19 200 € par rapport aux crédits ouverts en 2023.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : En 2023, le montant de la DGF perçue Loches Sud Touraine s'élève à 2 644 896 €. Pour 2024, la prévision s'établit à **2 665 289 €** ce qui correspond à une augmentation de **+ 20 393 €**. **La dotation d'intercommunalité augmente de +3%** et **la dotation de compensation des groupements diminue de -0.60%**. (ce qui correspond à une baisse de 9 852€).

Rappel : la DGF des EPCI comporte 2 parts :

- *1ère part : Dotation d'intercommunalité : Evolue en fonction de la population et du coefficient d'intégration fiscale.*
- *2ème part : Dotation de compensation (ancienne part salaires) : C'est sur cette part que l'Etat prélève pour financer les mécanismes d'écrêtement et redéployer les crédits entre les composantes de la DGF. Ces minorations, modulées en fonction de la richesse des collectivités, permettent,*

dans le contexte de stabilisation en valeur des dotations précité, de financer l'accroissement mécanique des dotations forfaitaires de la DGF du fait de l'augmentation de la population, et l'accroissement des dotations de péréquation.

En 2023, les **produits des services** représentent **7.71% des recettes réelles de fonctionnement** soit un montant de **1 853 113.66€** contre **1 668 653€** en 2024 soit une baisse de **10% (-185 400€)**.

Synthèse des propositions 2024 – Recettes de la section fonctionnement du budget principal – Vue générale des chapitres en section de fonctionnement selon des états des propositions actuelles

Recettes de fonctionnement							
Chapitre	Prévisions budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation budget 2023	Disponible	Projections BP 2024	% variation BP 2024/ Budget 2023	% variation BP 2024/ Réalisés 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	5 771 194,34 €	5 771 194,34 €	100,00%	0,00 €	6 806 007,00 €	17,93%	17,93%
013 - Atténuations de charges	189 374,00 €	276 962,31 €	146,25%	-87 588,31 €	241 000,00 €	27,26%	-12,98%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	276 800,00 €	276 798,89 €	100,00%	1,11 €	263 798,00 €	-4,70%	-4,70%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 821 499,66 €	1 854 113,66 €	101,79%	-32 614,00 €	1 668 653,00 €	-8,39%	-10,00%
73 - Impôts et taxes	14 266 506,00 €	14 384 067,00 €	100,82%	-117 561,00 €	14 438 710,00 €	1,21%	0,38%
74 - Dotations, subventions et participations	6 795 249,00 €	6 820 240,59 €	100,37%	-24 991,59 €	6 963 038,00 €	2,47%	2,09%
75 - Autres produits de gestion courante	683 851,00 €	688 392,87 €	100,66%	-4 541,87 €	710 392,00 €	3,88%	3,20%
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	22 954,63 €	ns	-22 954,63 €	0,00 €	ns	-100,00%
Total des recettes de fonctionnement	29 804 474,00 €	30 094 724,29 €	100,97%	-290 250,29 €	31 091 598,00 €	4,32%	3,31%

c) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :

Synthèse des propositions 2024 – Dépenses de la section fonctionnement du budget principal – Vue générale des chapitres en section de fonctionnement selon des états des propositions actuelles

Dépenses de fonctionnement							
011 - Charges à caractère général	7 682 285,00 €	4 420 077,71 €	57,54%	3 262 207,29 €	5 879 910,00 €	-23,46%	33,03%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 940 000,00 €	6 865 090,03 €	98,92%	74 909,97 €	7 730 000,00 €	11,38%	12,60%
014 - Atténuations de produits	5 705 867,00 €	5 696 255,00 €	99,83%	9 612,00 €	5 704 299,00 €	-0,03%	0,14%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 640 225,00 €	0,00 €	0,00%	1 640 225,00 €	0,00 €	-100,00%	ns
023 - Virement à la section d'investissement	195 429,00 €	0,00 €	0,00%	195 429,00 €	3 563 216,60 €	ns	ns
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 008 411,00 €	1 008 410,90 €	100,00%	0,10 €	1 014 847,00 €	0,64%	0,64%
65 - Autres charges de gestion courante	3 813 188,00 €	3 527 564,07 €	92,51%	285 623,93 €	3 838 848,00 €	0,67%	8,82%
66 - Charges financières	330 462,00 €	329 904,74 €	99,83%	557,26 €	299 336,79 €	-9,42%	-9,27%
67 - Charges exceptionnelles	2 488 607,00 €	1 241 570,02 €	49,89%	1 247 036,98 €	1 407 200,00 €	-43,45%	13,34%
68- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					3 921,00 €	ns	ns
Total des dépenses de fonctionnement	29 804 474,00 €	23 088 872,47 €	77,47%	6 715 601,53 €	29 441 578,39 €	-1,22%	27,51%

Le projet du budget 2024 sera présenté en suréquilibre en section de fonctionnement :

Sur équilibre de la section de fonctionnement	1 650 019,61 €
Pour mémoire résultat de fonctionnement 2023	6 806 007,00 €

NB : Le virement à la section d'investissement correspond aux ressources nécessaires pour équilibrer la section d'investissement

Les charges de gestion augmenteront de **33,03% par rapport aux réalisées de l'exercice 2023** (effets augmentations de certaines dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des cours d'eau et, des dépenses de fonctionnement des Services à la population) et diminuent de **23,46% rapport au budget prévisionnel de l'exercice 2023**. Elles représentent 23,69% du total des dépenses réelles de fonctionnement contre 20.01% en 2023 (compte administratif 2023).

Les charges de personnel augmenteront de **12.60%** par rapport aux réalisations de 2023, contre une hausse observée entre 2022 et 2023 de **+3 ,45%**.

Les charges financières, à proprement parler (ICNE), ont varié ces dernières années de la manière suivante :

ICNE : intérêts courus non échus

Période	Intérêts payés	Ecart
2017	327 023 €	
2018	303 419 €	-23 604 €
2019	418 594 €	115 175 €
2020	397 066 €	-21 528 €
2021	368 107 €	-28 959 €
2022	338 058 €	-30 049 €

2023	328 443 €	-9 615 €
-------------	------------------	-----------------

Elles sont à hauteur de **302 024,54€ en 2024 (hors ICNE)**

Les relations financières avec les communes

- Le Maintien de l'enveloppe Dotations de Solidarité Communautaire (DSC) : 454 805€
- Le Maintien de l'enveloppe des allocations compensatrices: 5 182 494€.

La contribution financière au SDIS, augmentera en 2024 de + 43 232€ soit un montant de 925 461€ contre 882 229€ en 2023.

La subvention au CIAS augmentera de 23 000€ et, elle est demandée à hauteur de 358 000€ contre 335 000€ en 2023.

d)La section d'investissement

1- Les subventions d'investissement

Le montant des subventions à inscrire au projet du budget primitif de l'exercice 2024 est à hauteur de 473 580€ détaillé ci-dessous :

Subventions notifiées en 2022 et 2023	464 580,00 €
Recettes - CLAISE - Clôture	4 000,00 €
Recettes abreuvoir	5 000,00 €

Le montant des subventions 2023 inscrites en restes à réaliser et reporté sur l'exercice 2024 est hauteur de 503 916€.

2- Les autres recettes réelles d'investissement

Le FCTVA

Avec la réforme du mécanisme de reversement de la TVA sur les dépenses d'investissement il n'y a aucun changement sur la base de calcul du FCTVA. Sud Touraine continuera de récupérer la TVA au taux de 16,404% sur les dépenses réalisées. Son montant est évalué à 180 000€.

3 - Les dépenses d'investissement - Le programme pluriannuel d'investissement et les équilibres financiers 2024 – 2026 : programmation d'un plan d'équipement à haut niveau tout en limitant le recours à l'emprunt.

Les dépenses d'investissement seront entièrement financées par des ressources propres et par des ressources externes (subventions et participations).

Comme en 2022, le flux net de dette en 2023 sera négatif. Ce qui diminuera l'encours de la dette au 31/12/2023 à hauteur du remboursement en capital de la dette de l'exercice 2023, soit un montant de 2 028 579€.

Le remboursement en capital de la dette est à hauteur de 2 028 579€ contre 2 050 733€ soit une baisse de 1.09%

II Le Plan Pluriannuel d'investissement 2024

Voici en exemple et par thématique, une liste non exhaustive de projets qui seront inscrits et présentés lors du vote du budget primitif de l'exercice 2024 :

GENILLÉ - Création micro-crèche et relais Petite Enfance	573 803,67 €
LOCHES - Aménagement 4 terrains familiaux Site Puygibault	797,81 €
NOUANS LES FONTAINES - Création micro-crèche	504 162,09 €
VILLELOIN COULANGÉ - Aire de petit passage CFI	6 000,00 €

AP - PERFORMANCE ENERGETIQUE SITES EXISTANTS

BEAULIEU LES LOCHES - Tennis couvert - remplacement éclairage	30 000,00 €
LIGUEIL - Gymnase réhabilitation thermique - SED 2024	15 000,00 €
LOCHES - Gymnase Grand vaux - Remplacement éclairage	36 000,00 €
LOCHES - Gymnase Grand vaux - bouclage ECS	36 000,00 €
LOCHES - Gymnase Grand vaux - réhabilitation thermique - SED 2024	30 000,00 €

MONTRESOR - Gymnase réhabilitation thermique - SED 2024 21 600,00 €

AP - AMELIORATION AMENAGEMENTS SITES EXISTANTS

DESCARTES - ALSH pose de jeux extérieurs	12 000,00 €
LOCHES - siège - sécurisation fonctionnement serveur - clim secours	6 000,00 €
LOCHES - Création alimentation électrique salle ancienne caisse épargne	4 800,00 €
LOCHES - Crèche - Réaménagement dortoir et salle de bains (déménagement école été 2024)	144 000,00 €
LOCHES - Gymnase Grand vaux - Paniers baskets neufs / strapontins mur / contreplaqués murs /	60 000,00 €
LOCHES - Réfection résines piscine, éclairage et escalier pentaglass	30 000,00 €
LOCHES - Tribunes RUGBY - Remplacement escaliers par métal	72 000,00 €
MONTRESOR - catastrophe naturelle gendarmerie Montrésor	48 000,00 €
SEPMES - Crèche - création espaces poubelles	6 000,00 €

REHABILITATION CLOS COUVERTS SITES EXISTANTS

SAINT FLOVIER - Réfection étanchéité toiture complète MAISON MEDICALE	27 600,00 €
LOCHES - Réfection étanchéité toiture complète SIEGE	38 400,00 €

AP - DEVELOPPEMENT ENR

LOCHES - Etude opportunité production PPV Sol - proximité Grand vau	30 000,00 €
LOCHES - Production PPV autoconsommation Naturéo	12 000,00 €
<u>AP - REHABILITATION AIRES DE ACCUEIL CFI EXISTANTES</u>	
PERRUSSON et DESCARTES - Remise en état Blocs Sanitaires sur Aire permanente d'accueil	216 000,00 €
VERNEUIL SUR INDRE - TFL - 2* Maison + emplacement 3 caravanes - Conformité au schéma actuel	50 000,00 €
MANTHELAN - ALSH	180 000,00 €
LOCHES - Aménagement salle de réunion NATUREO (dans le volume bâtiment)	12 000,00 €
MANTHELAN - Gendarmerie (uniquement LST)	60 000,00 €
TERRITOIRE - Evaluation SCOT + Nouveau SCOT Climatisé	76 000,00 €
TERRITOIRE - Signalétique bâtiments CCLST et voirie	36 000,00 €

B) Structure de la section d'investissement

B1) Structure de la section d'investissement

Budget principal

RESSOURCES PROPRES ET COUVERTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	Amortissement capital dette	RAR en dépenses de l'exercice 2023	Solde d'exécution de l'exercice 2023- dépense	TOTAL	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	939 259,15 €	372 205,00 €	335 540,86 €	1 647 005,01 €	
	Opérations de l'exercice 2024	RAR en recettes de l'exercice 2023	Solde d'exécution R001	Affectation R0168	TOTAL
Total ressources propres disponibles	4 758 063,60 €	503 916,00 €	0,00 €	203 829,86 €	5 465 809,46 €
Ecart - ressources propres disponibles				3 818 804,45 €	

**STRUCTURE DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 - COMMUNAUTE DE
COMMUNES LOCHES SUD TOURAINES - BUDGET PRINCIPAL**

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

PROPOSITIONS - DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2024

PROPOSITIONS - RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2024

Sous total1 Remboursement capital de la dette 2024	939 259,15 €	<i>Autofinancement complémentaire du budget primitif 2024</i>	<i>3 563 216,60 €</i>
Remboursement capital de la dette en euros	939 259,15 €	<i>Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>1 014 847,00 €</i>
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>			
Sous total2 (dépenses d'ordre d'investissement)	263 797,37 €	Autofinancement prévisionnel de l'exercice 2024	4 578 063,60 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	Opérations patrimoniales	0,00 €
<i>Opérations patrimoniales - intégration des avances et acomptes sur travaux au compte c/2113</i>	<i>0,00 €</i>	<i>Opérations patrimoniales - Sortie des avances et acomptes sur travaux - compte c/238</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>	<i>263 797,37 €</i>	<i>FCTVA 2024</i>	<i>180 000,00 €</i>
Opérations d'ordre de transferts entre section	263 797,37 €		
<i>Caution à reverser</i>	<i>11 210,00 €</i>		
Sous total3 Autres dépenses réelles d'investissement	11 210,00 €	Total des ressources propres de l'exercice 2024	4 758 063,60 €
		<i>Cautions à recevoir</i>	<i>11 210,00 €</i>

<u>Total hors investissements réels directs</u>	<u>1 214 266,52 €</u>	<u>Total hors subventions et emprunts 2024</u>	<u>4 769 273,60 €</u>
--	------------------------------	---	------------------------------

<u>Total des investissements réels directs 2024</u>	<u>4 400 792,08 €</u>	<u>Total des subventions et autres recettes d'investissement 2024</u>	<u>473 580,00 €</u>
--	------------------------------	--	----------------------------

<u>1- Dépenses d'investissement - Contractuelles 2024</u>	<u>65 000,00 €</u>		
Restauration des berges	5 000,00 €	Subventions notifiées en 2022 et 2023	464 580,00 €
Entretien végétation et retrait encombrés	5 000,00 €	Recettes - CLAISE - Clôture	4 000,00 €
Prairies convention agriculteurs	5 000,00 €	Recettes abreuvoir	5 000,00 €
Plantation forêt 5ha - Suite procédure défrichement (pas patrimoine)	50 000,00 €		
<u>2 - Travaux - programme d'investissement 2024</u>	<u>2 429 163,56 €</u>		
GENILLÉ - Création micro-crèche et relais Petite Enfance	573 803,67 €		
LOCHES - Aménagement 4 terrains familiaux Site Puygibault	797,81 €		
NOUANS LES FONTAINES - Création micro-crèche	504 162,09 €		
VILLELOIN COULANGÉ - Aire de petit passage CFI	6 000,00 €		
<u>AP - PERFORMANCE ENERGETIQUE SITES EXISTANTS</u>			
BEAULIEU LES LOCHES - Tennis couvert - remplacement éclairage	30 000,00 €		
LIGUEIL - Gymnase réhabilitation thermique - SED 2024	15 000,00 €		
LOCHES - Gymnase Grand vaux - Remplacement éclairage	36 000,00 €		

LOCHES - Gymnase Grand vaux - bouclage ECS	36 000,00 €
LOCHES - Gymnase Grand vaux - réhabilitation thermique - SED 2024	30 000,00 €
MONTRESOR - Gymnase réhabilitation thermique - SED 2024	21 600,00 €
<u>AP - AMELIORATION AMENAGEMENTS SITES EXISTANTS</u>	
DESCARTES - ALSH pose de jeux extérieurs	12 000,00 €
LOCHES - siège - sécurisation fonctionnement serveur - clim secours	6 000,00 €
LOCHES - Création alimentation électrique salle ancienne caisse épargne	4 800,00 €
LOCHES - Crèche - Réaménagement dortoir et salle de bains (déménagement école été 2024)	144 000,00 €
LOCHES - Gymnase Grand vaux - Paniers baskets neufs / strapontins mur / contreplaqués murs /	60 000,00 €
LOCHES - Réfection résines piscine, éclairage et escalier pentaglass	30 000,00 €
LOCHES - Tribunes RUGBY - Remplacement escaliers par métal	72 000,00 €
MONTRESOR - catastrophe naturelle gendarmerie Montrésor	48 000,00 €
SEPMES - Crèche - création espaces poubelles	6 000,00 €
<u>REHABILITATION CLOS COUVERTS SITES EXISTANTS</u>	
SAINT FLOVIER - Réfection étanchéité toiture complète MAISON MEDICALE	27 600,00 €
LOCHES - Réfection étanchéité toiture complète SIEGE	38 400,00 €

<u>AP - DEVELOPPEMENT ENR</u>			
LOCHES - Production PPV autoconsommation Naturéo	12 000,00 €		
<u>AP - REHABILITATION AIRES DE ACCUEIL CFI EXISTANTES</u>			
PERRUSSON et DESCARTES - Remise en état Blocs Sanitaires sur Aire permanente d'accueil	216 000,00 €		
VERNEUIL SUR INDRE - TFL - 2* Maison + emplacement 3 caravanes - Conformité au schéma actuel	50 000,00 €		
MANTHELAN - ALSH	180 000,00 €		
LOCHES - Aménagement salle de réunion NATUREO (dans le volume bâtiment)	12 000,00 €		
MANTHELAN - Gendarmerie (uniquement LST)	60 000,00 €		
TERRITOIRE - Evaluation SCOT + Nouveau SCOT Climatisé	76 000,00 €		
TERRITOIRE - Signalétique batiments CCLST et voirie	36 000,00 €		
<u>Travaux espaces naturels</u>			
Divers travaux espaces naturels	55 000,00 €		
<u>3 - Mobiliers -matériels divers 2024</u>	70 000,00 €	<u>Total des ressources emprunts - budget primitif 2024</u>	<u>0,00 €</u>
Mobiliers et matériels divers services	70 000,00 €		
<u>5- Informatique 2024</u>	122 000,00 €		
Matériels informatiques-divers services (ordinateurs,écrans,serveurs)	70 000,00 €		
Réseaux, sécurité et sauvegarde	29 000,00 €		
Logiciels métiers	17 000,00 €		
Boxe électronique	6 000,00 €		
<u>6 - Parc automobile 2024</u>	70 000,00 €		
Véhicules divers services	70 000,00 €		

<u>7-Subventions d'investissement</u>	1 182 423,52 €
Subvention d'investissement au budget annexe Développement économique et Touristique	1 174 062,52 €
Subvention d'investissement au budget- association PUZZLE - Complément budget 2023	1 361,00 €
Subvention d'investissement ALSH - Soldes subventions 2022 et 2023	7 000,00 €
<u>8-Etudes - programme 2024</u>	120 000,00 €
Frais d'études	120 000,00 €
<u>9-Acquisitions foncières et autres frais - 2024</u>	0,00 €

<u>Intégration du résultat déficitaire, des restes à réaliser et couverture du besoin de financement de l'exercice 2023</u>			
Reprise des dépenses d'investissement reportées sur 2024	372 205,00 €	Reprise des recettes d'investissement reportées sur 2024	503 916,00 €
Reprise du résultat déficitaire de l'exercice 2023	335 540,86 €	Couverture du besoin de financement de l'exercice 2023	203 829,86 €
<u>Total des intégrations dépenses d'investissement</u>	707 745,86 €	<u>Total des intégrations recettes d'investissement</u>	707 745,86 €

TOTAL (A1) DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024	5 950 599,46 €	TOTAL(B1) DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024	5 950 599,46 €
---	-----------------------	---	-----------------------

La section d'investissement du budget principal sera présenté en équilibre avec un autofinancement complémentaire (prélèvement sur les recettes de fonctionnement) à hauteur de 3 563 216.60€

B2) Structure de la section d'investissement

Budget annexe développement économique

RESSOURCES PROPRES ET COUVERTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - Budget développement économique et touristique					
	Amortissement capital dette	RAR en dépenses de l'exercice 2023	Solde d'exécution de l'exercice 2023- dépense	TOTAL	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 308 629,00 €	215 412,00 €		1 524 041,00 €	
	Opérations de l'exercice 2024	RAR en recettes de l'exercice 2023	Solde d'exécution R001	Affectation R0168	TOTAL
Total ressources propres disponibles	3 556 171,00 €		1 096 084,23 €		4 652 255,23 €
Ecart - ressources propres disponibles				3 128 214,23 €	

**STRUCTURE DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 - COMMUNAUTE DE
COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE - BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

PROPOSITIONS - DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2024

PROPOSITIONS - RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2024

Sous total1 Remboursement capital de la dette 2024	1 308 629,00 €	<i>Autofinancement complémentaire du budget primitif 2024</i>	<i>683 920,00 €</i>
Remboursement capital de la dette en euros	1 308 629,00 €	<i>Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>2 198 555,00 €</i>
<hr/>			
Sous total2 (dépenses d'ordre d'investissement)	776 194,75 €	<i>Autofinancement prévisionnel de l'exercice 2024</i>	<i>2 882 475,00 €</i>
Opérations patrimoniales	0,00 €	Opérations patrimoniales	0,00 €
<i>Opérations patrimoniales - intégration des avances et acomptes au compte c/2313</i>	<i>0,00 €</i>	<i>Opérations patrimoniales - Sortie des avances et acomptes - compte c/238</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>	<i>776 194,75 €</i>	FCTVA 2024	163 340,00 €
<hr/>			
Opérations d'ordre de transferts entre section	776 194,75 €	Produit des cessions	510 356,00 €
Caution à reverser	50 500,00 €	<hr/>	
Sous total3 Autres dépenses réelles d'investissement	50 500,00 €	Total des ressources propres de l'exercice 2024	3 556 171,00 €
		Cautions à recevoir	50 500,00 €

	<u>2 135 323,75 €</u>	<u>Total hors subventions et emprunts 2024</u>	<u>3 606 671,00 €</u>
--	-----------------------	---	-----------------------

<u>Total des investissements réels directs 2024</u>	<u>4 917 426,00 €</u>	<u>Total des subventions et autres recettes d'investissement 2024</u>	<u>2 349 994,52 €</u>
--	-----------------------	--	-----------------------

		Subvention d'investissement budget principal	1 144 062,52 €
		Subventions à inscrire (notifiées en 2023)	437 620,00 €
		TA- ENS Chemillé 2024	147 815,00 €
		F2 D - Chemillé 2024	208 700,00 €
<u>2 - Travaux - programme d'investissement 2024</u>	<u>3 943 711,00 €</u>	Subvention Fonds National pour l'archéologie préventive - Fouilles ZA Reignac (notifiée le 8 décembre 2023)	411 797,00 €
CHEMILLE S/ INDROIS - Curage Désenvasement	256 539,00 €		
CHEMILLE S/ INDROIS - Développement touristique du lac	856 264,00 €		
LOCHES - Passage et salle des Cordeliers	6 000,00 €		
MANTHELAN - Construction d'un atelier relais ZA Noyer Froid	60 000,00 €		
REIGNAC-SUR-INDRE - ZA Grande Rochette	1 166 493,00 €		
TAUXIGNY ST BAULD - Extension Node Park Touraine Phase 4	893 295,00 €		
<u>PERFORMANCE ENERGETIQUE SITES VOIRIES EXISTANTS</u>			
BEAULIEU-LES-LOCHES - LJA BAT E travaux objectifs decret tertiaire	12 000,00 €		
DIVERS - Renouvellement éclairage public	10 000,00 €		

AMELIORATION AMENAGEMENTS SITES ET VOIRIES EXISTANTS

LOCHES - Remplacement stores extérieurs BALLART	9 600,00 €
TAUXIGNY - Armatis - Séparation atrinode 2 - 2024	60 000,00 €
TAUXIGNY - Armatis - Portes SAS entrée remplacement - 2024	9 600,00 €
TAUXIGNY - ZAE Node park - Nouvelles signalétiques et totem - 2024	40 800,00 €
VILLEDOMAIN - Bar Epicerie - Rafrachissement et mise en conformité	4 800,00 €
VOIE VERTE - Enrochement bas cotés et bicouche	60 000,00 €

REHABILITATION CLOS COUVERTS SITES EXISTANTS

LA CELLE SAINT AVANT - Renouvellement équipements chambres froides	20 000,00 €
CHAMBOURG SUR INDRE - Boucherie remplacement chambres froides	11 400,00 €
MONTRESOR - Refection toiture BIT	24 000,00 €
FERRIERE LARCON - Réfection toiture Restaurant	15 000,00 €

BEAULIEU-LES-LOCHES - AérAzur requalification

427 920,00 €

3 - Mobiliers -matériels divers 2024

229 500,00 €

Total des ressources emprunts - budget primitif 2024

0,00 €

Flamme et banderolles - Communication LST sur les évènements	10 000,00 €
Pose de panneaux de ZA	20 000,00 €
Totems d'entrée de la voie verte pour l'ensemble des communes traversées - Voie Verte	24 000,00 €
Panneaux d'entrée de site - Forêt de Loches	2 500,00 €
10 Panneaux de Départ d'une dizaine de boucles de randonnée pédestre Itinérance Pédestre	6 000,00 €
Divers panneaux d'entrée et signalétique	100 000,00 €

Service vélo - totem auto-réparation et stations de gonflage (mobilier urbain) dans des communes	8 000,00 €		
Rénovation des coteaux : panneaux à rénover pour le sentier d'interprétation de Draché	10 000,00 €		
Signalétique (Marché à Bon de commande) - Itinérance Vélo	43 000,00 €		
Application ludique Sud Touraine Explorer	6 000,00 €		
4-Subventions d'investissement	505 803,00 €		
Fonds TPE	160 803,00 €		
Immobilier d'entreprise	170 000,00 €		
Fonds de concours derniers commerces	175 000,00 €		
5-Etudes - programme 2024	23 000,00 €		
Plan de jalonnement : étude de signalétique pour la création « Touraine Berry à Vélo » - Voie Verte	18 000,00 €		
Création graphique pour panneaux - Développer les sentiers d'interprétation	5 000,00 €		
<u>Intégration du résultat déficitaire, des restes à réaliser et couverture du besoin de financement de l'exercice 2023</u>			
Reprise des dépenses d'investissement reportées sur 2024	215 412,00 €	Reprise du résultat excédentaire 2023	1 096 084,23 €
Total des intégrations dépenses d'investissement	215 412,00 €	Total des intégrations recettes d'investissement	1 096 084,23 €
TOTAL (A1) DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024	7 052 749,75 €	TOTAL(B1) DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024	7 052 749,75 €

II Evolution de la dette à partir du 1^{er} janvier 2024

Depuis l'année 2023, Loches Sud Touraine a pour objectif de dégager des ressources propres suffisantes pour couvrir son besoin de financement et le remboursement en capital de la dette. Sud Touraine autofinancera l'ensemble de ses dépenses d'investissement 2024. Aucun emprunt ne sera mobilisé pour le financement partiel du programme d'investissement de l'exercice 2024.

Evolution de l'encours de la dette. Budget principal

ENDETTEMENT PLURIANNUEL - BUDGET PRINCIPAL							
EXERCICE	CRD au 01/01/N	INTÉRÊTS	CAPITAL	ANNUITÉ	Endette ment - désendette ment	Marge fonctionnement	Marge investissement
2023	10 611 383,80 €	328 442,79 €	1 077 008,49 €	1 405 451,28 €			
2024	9 534 375,31 €	302 026,54 €	939 259,15 €	1 241 285,69 €	-1 077 008,49 €	26 416,25 €	137 749,34 €
2025	8 595 116,16 €	273 806,03 €	910 071,61 €	1 183 877,64 €	-939 259,15 €	28 220,51 €	29 187,54 €
2026	7 685 044,55 €	246 375,41 €	857 946,75 €	1 104 322,16 €	-910 071,61 €	27 430,62 €	52 124,86 €
2027	6 827 097,80 €	220 233,20 €	837 062,36 €	1 057 295,56 €	-857 946,75 €	26 142,21 €	20 884,39 €
2028	5 990 035,44 €	197 720,11 €	705 336,49 €	903 056,60 €	-837 062,36 €	22 513,09 €	131 725,87 €
2029	5 284 698,95 €	178 871,20 €	655 765,62 €	834 636,82 €	-705 336,49 €	18 848,91 €	49 570,87 €
2030	4 628 933,33 €	161 068,33 €	645 729,81 €	806 798,14 €	-655 765,62 €	17 802,87 €	10 035,81 €
2031	3 983 203,52 €	143 587,20 €	593 724,07 €	737 311,27 €	-645 729,81 €	17 481,13 €	52 005,74 €
2032	3 389 479,45 €	125 514,57 €	609 060,81 €	734 575,38 €	-593 724,07 €	18 072,63 €	-15 336,74 €
2033	2 780 418,64 €	107 017,38 €	621 150,58 €	728 167,96 €	-609 060,81 €	18 497,19 €	-12 089,77 €
2034	2 159 268,06 €	88 399,72 €	531 557,93 €	619 957,65 €	-621 150,58 €	18 617,66 €	89 592,65 €
2035	1 627 710,13 €	72 104,90 €	247 410,49 €	319 515,39 €	-531 557,93 €	16 294,82 €	284 147,44 €
2036	1 380 299,64 €	63 819,83 €	183 436,10 €	247 255,93 €	-247 410,49 €	8 285,07 €	63 974,39 €
2037	1 196 863,54 €	55 142,65 €	191 865,91 €	247 008,56 €	-183 436,10 €	8 677,18 €	-8 429,81 €
2038	1 004 997,63 €	46 458,33 €	200 543,11 €	247 001,44 €	-191 865,91 €	8 684,32 €	-8 677,20 €
2039	804 454,52 €	37 387,63 €	168 080,41 €	205 468,04 €	-200 543,11 €	9 070,70 €	32 462,70 €
2040	636 374,11 €	29 887,49 €	175 544,20 €	205 431,69 €	-168 080,41 €	7 500,14 €	-7 463,79 €
2041	460 829,91 €	21 914,08 €	152 323,99 €	174 238,07 €	-175 544,20 €	7 973,41 €	23 220,21 €
2042	308 505,92 €	16 452,79 €	37 514,42 €	53 967,21 €	-152 323,99 €	5 461,29 €	114 809,57 €
2043	270 991,50 €	14 452,13 €	39 515,08 €	53 967,21 €	-37 514,42 €	2 000,66 €	-2 000,66 €
2044	231 476,42 €	12 378,59 €	41 588,62 €	53 967,21 €	-39 515,08 €	2 073,54 €	-2 073,54 €
2045	189 887,80 €	10 126,82 €	43 840,39 €	53 967,21 €	-41 588,62 €	2 251,77 €	-2 251,77 €
2046	146 047,41 €	7 788,79 €	46 178,42 €	53 967,21 €	-43 840,39 €	2 338,03 €	-2 338,03 €
2047	99 868,99 €	5 326,07 €	48 641,14 €	53 967,21 €	-46 178,42 €	2 462,72 €	-2 462,72 €
2048	51 227,85 €	2 739,49 €	51 227,85 €	53 967,34 €	-48 641,14 €	2 586,58 €	-2 586,71 €

**Evolution de l'encours de la dette.
Budget annexe développement économique**

ENDETTEMENT PLURIANNUEL - BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

EXERCICE	CRD au 01/01/N	INTÉRÊTS	CAPITAL	ANNUITÉ	Endettement - désendettement	Marge fonctionnement	Marge investissement
2023	10 640 072,21 €	201 014,52 €	2 007 845,32 €	2 208 859,84 €			
2024	8 632 226,89 €	154 394,06 €	1 308 628,58 €	1 463 022,64 €	-2 007 845,32 €	46 620,46 €	699 216,74 €
2025	7 323 598,31 €	122 541,72 €	1 185 908,34 €	1 308 450,06 €	-1 308 628,58 €	31 852,34 €	122 720,24 €
2026	6 137 689,97 €	93 154,04 €	1 194 588,16 €	1 287 742,20 €	-1 185 908,34 €	29 387,68 €	-8 679,82 €
2027	4 943 101,81 €	65 896,90 €	1 005 354,06 €	1 071 250,96 €	-1 194 588,16 €	27 257,14 €	189 234,10 €
2028	3 937 747,75 €	47 884,44 €	562 914,10 €	610 798,54 €	-1 005 354,06 €	18 012,46 €	442 439,96 €
2029	3 374 833,65 €	41 868,09 €	533 752,94 €	575 621,03 €	-562 914,10 €	6 016,35 €	29 161,16 €
2030	2 841 080,71 €	36 148,51 €	527 873,35 €	564 021,86 €	-533 752,94 €	5 719,58 €	5 879,59 €
2031	2 313 207,36 €	30 904,55 €	468 020,56 €	498 925,11 €	-527 873,35 €	5 243,96 €	59 852,79 €
2032	1 845 186,80 €	25 882,86 €	473 046,44 €	498 929,30 €	-468 020,56 €	5 021,69 €	-5 025,88 €
2033	1 372 140,36 €	20 725,55 €	478 178,05 €	498 903,60 €	-473 046,44 €	5 157,31 €	-5 131,61 €
2034	893 962,31 €	15 907,55 €	326 539,56 €	342 447,11 €	-478 178,05 €	4 818,00 €	151 638,49 €
2035	567 422,75 €	12 279,28 €	210 654,97 €	222 934,25 €	-326 539,56 €	3 628,27 €	115 884,59 €
2036	356 767,78 €	9 810,36 €	60 789,46 €	70 599,82 €	-210 654,97 €	2 468,92 €	149 865,51 €
2037	295 978,32 €	7 732,63 €	62 848,68 €	70 581,31 €	-60 789,46 €	2 077,73 €	-2 059,22 €
2038	233 129,64 €	5 779,22 €	48 501,41 €	54 280,63 €	-62 848,68 €	1 953,41 €	14 347,27 €
2039	184 628,23 €	4 538,83 €	44 311,05 €	48 849,88 €	-48 501,41 €	1 240,39 €	4 190,36 €
2040	140 317,18 €	3 330,26 €	45 519,62 €	48 849,88 €	-44 311,05 €	1 208,57 €	-1 208,57 €
2041	94 797,56 €	2 088,73 €	46 761,15 €	48 849,88 €	-45 519,62 €	1 241,53 €	-1 241,53 €
2042	48 036,41 €	813,34 €	48 036,41 €	48 849,75 €	-46 761,15 €	1 275,39 €	-1 275,26 €

III Structure de la section d'investissement 2024 – 2026

La préparation budgétaire 2024 doit permettre de figer définitivement les orientations de l'année 2024 et de revoir le PPI pour les années 2025 à 2026.

Le montant des dépenses récurrentes est évalué à 1 090 000€ et est principalement composé par :

- Les dépenses contractuelles obligatoires à inscrire : contractualisation avec des conventions de mandat
- Le renouvellement des immobilisations corporelles : matériel informatique, véhicules et acquisitions de matériel et mobilier et,
- Les subventions d'investissement à verser...etc.

NB : Les subventions d'équilibre versées par le budget principal au budget annexe Développement Economique et Touristique sont à neutraliser (Dépenses=Recettes).

A titre d'indication, les perspectives d'évolution des dépenses d'investissement du **budget principal** sont jointes ci-dessous :

	2 024	2 025	2 026	
Dépenses : Investissements récurrents	1 090 000 €	1 090 000 €	1 090 000 €	
Dépenses : investissements structurants	6 869 650 €	7 761 510 €	7 210 340 €	Capacité d'investissement
Subvention d'investissement budget développement économique	1 200 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	
Remboursement capital de la dette (hors nouvel emprunt)	939 260 €	857 950 €	837 070 €	désendettement sur la période
Total des financements externes hors emprunts	2 780 000 €	3 138 750 €	2 615 000 €	
Autres recettes d'investissement dont FCTVA	1 328 910 €	1 588 710 €	1 752 910 €	
Recettes : Autofinancement prévisionnel	5 990 000 €	5 982 000 €	5 769 500 €	
Besoin (-) ou excédent de financement (+)	0 €	0 €	0 €	Sans nouvel emprunt

Après intégration du budget annexe développement économique et touristique : neutralisation des financements croisés entre le budget principal et le budget annexe développement économique et touristique.

La capacité d'investissement de la collectivité est estimée à :

- 2024 : 10 475 420€

- 2025 : 9 509 200€

- 2026 : 10 511 600€

Dont capacité d'investissement du budget annexe développement économique :

	2 024	2 025	2 026	
Dépenses : investissements structurants	3 605 769 €	1 747 696 €	3 301 232 €	Capacité d'investissement <u>sans nouvel emprunt</u>

La capacité d'investissement du budget principal (sans nouvel emprunt) est évalué en 2024 à : 6 870 000€ et celle du budget annexe développement économique et touristique à : 3 605 800€

Budget déchets

Les principales dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général augmentent de 15.10% par rapport aux réalisés du compte administratif de l'exercice 2023 et de 3.67% par rapport au budget prévisionnel de ce même exercice.

- Les contrats de prestations de services réalisés à hauteur d'u montrant de 5 119 645€ seront ajusté à la hausse pour un montrant de 480 355€. Le marché de collecte et de traitement des déchets est à hauteur de 5 252 000€ auquel s'ajoute d'autres prestations :
 - collecte et traitement des biodéchets 100 000 €,
 - entretien décanteurs et local DMS déchèteries 20 000 €,
 - gestion amiante 1 000 €,

- opération broyage/compost déchets verts sur déchèterie 4 000€
- contrôle périodique ICPE déchèteries 6 000 € et,
- transport algéco Bossay sur Claise 1 000 €.
- Les fournitures de petit équipement augmentent de 301% par rapport aux réalisés de 2023ce qui s'explique par :
 - bacs 170 000 €,
 - composteurs individuels 110 000 €,
 - divers petit équipement déchèteries 10 000 € (3 tondeuses, échelles télescopiques, 1 débrouailleuse et,
 - divers CET 5 000€.
- Maintenance : + 12 684€
Sécurité 2023 reportée sur 2024 : +10 824€.
- Etudes et recherches : +78 079€ :
- Frais de personnel : 1 270 240€ montant brut

Les recettes de la TEOM sont évaluées à 6 567 601€, ce qui nous donne la structure de la section de fonction :

BUDGET DECHETS - FONCT	BP 2023	CA 2023	BP 2024	ECART BP2024/BP2023	%
DEPENSES REELLES	8 038 789	7 348 630	8 270 624	231 835	103%
DEPENSES chapitre 011	6 537 613	5 888 594	6 777 850	240 237	104%
DEPENSES chapitre 012	1 371 390	1 366 997	1 410 000	38 610	103%
DEPENSES chapitre 065 (contributions, subventions)	82 892	74 821	62 000	- 20 892	75%
DEPENSES chapitre 066-067 (charges financières et charges exceptionnelles)	46 894	18 218	20 774	- 26 120	44%
RECETTES REELLES	8 225 239	8 320 571	7 765 301	- 459 938	94%
RECETTES chapitre 70 (produits des services)	805 140	672 177	670 200	- 134 940	83%
RECETTES chapitre 73 (impost et taxe)	6 767 397	6 783 625	6 567 601	- 199 796	97%
RECETTES chapitre 74 (dotations, subventions)	615 690	819 279	520 000	- 95 690	84%
RECETTES chapitre 75 (autres produits)	500	732	7 500	7 000	1500%
RECETTES chapitre 76 -77 (produits financiers, produits exceptionnels)	36 512	44 758	-	- 36 512	0%

Budget investissement déchets

BUDGET DECHETS - INV	BP 2023	CA 2023	BP 2024	ECART BP2024/BP2023	%
DEPENSES REELLES	1 740 858	644 706	1 376 320	- 364 538	79%
DEPENSES chapitre 16 (emprunts et dettes)	98 000	97 798	98 210	210	100%
DEPENSES opérations	1 642 858	546 908	1 278 110	- 364 748	78%
RECETTES REELLES	286 000	80 213	587 697	301 697	205%
RECETTES chapitre 10 (FCTVA+excédent de fonctionnement)	108 000	74 813	455 012	347 012	421%
RECETTES chapitre 13 (subventions d'investissement)	-	5 400	62 685	62 685	-
RECETTES chapitre 16 (emprunts et dettes)	170 000	-	-	- 170 000	0%
RECETTES chapitre 024 (produits des cessions)	8 000	-	70 000	62 000	875%

Budget Eau

Le projet du budget est caractérisé par :

- Une diminution des dépenses à hauteur de 3.2% est prévue sur le budget 2024
- **chapitre 011** : -5,1% par rapport au BP2023 → baisse des dépenses d'énergies, basculement des dépenses de remboursement de personnel communal vers le chapitre 12 et à la baisse des produits de traitement (chlorure ferrique et chaux).
- **chapitre 012** : + 18.6% par rapport au BP2023 → liée au GVT et à la revalorisation décidée en 2023, à l'embauche d'un technicien assainissement et au basculement des dépenses de remboursement de personnel communal dans le cadre des prestations de services avec les communes.
- **chapitre 014** : reversement à l'AELB des taxes perçues pour son compte avec un rattrapage des années antérieures de 202 000€.
- Les recettes d'exploitation sont en diminution en 2024 (par rapport au CA2023) mais en augmentation par rapport au prévisionnel 2023.
- Le périmètre d'intervention de la régie est identique à celui de 2023.

PROPOSITION BUDGET INVESTISSEMENT EAU POTABLE 2024

➤ DÉPENSES

Les dépenses d'investissement prévues pour 2024 sont constantes :

- **Rénovation de canalisations (RAR2023): 288 000€** (Rue des Martyrs à Ligueil)
- **Rénovation de canalisations : 1 576 561€** (Rue Louis de Barberin à Reignac sur Indre, L'Ereau Bréchet à Louans, Rue Porte Poitevine et Rue Saint Jacques à Loches, Rue des A.F.N. à Ligueil, Les Billaudières à Bournan, La Royauté à Paulmy, Les Baudichonnières à Chemillé sur Indrois, RD 943 et rue de la Varenne à Cormery).
- **Amélioration et sécurisation d'ouvrages : 726 000 €** (sécurisation accès aux ouvrages, rénovation des réservoirs de Loches et Dolus le Sec)
- **Branchement plomb : 40 000€**
- **Canalisation CVM : 541 747€**
- **Renouvellement de compteur : 400 000€**

➤ **RECETTES**

▪ **Les subventions d'équipement prévues :**

- Usine de Tauxigny : **93 000€ AELB**
- Canalisation CVM : **171 816€ AELB**
- Canalisations fuyardes : **478 573€ AELB**
- **Renouvellement des compteurs : 240 000€ AELB**

Budget assainissement

Le projet du budget est caractérisé par :

Une diminution des dépenses à hauteur de 3.2% est prévue sur le budget 2024

- **chapitre 011** : -5,1% par rapport au BP2023 → baisse des dépenses d'énergies, basculement des dépenses de remboursement de personnel communal vers le chapitre 12 et à la baisse des produits de traitement (chlorure ferrique et chaux).
- **chapitre 012** : + 18.6% par rapport au BP2023 → liée au GVT et à la revalorisation décidée en 2023, à l'embauche d'un technicien assainissement et au basculement des dépenses de remboursement de personnel communal dans le cadre des prestations de services avec les communes.
- **chapitre 014** : reversement à l'AELB des taxes perçues pour son compte avec un rattrapage des années antérieures de 202 000€.

Les recettes sont en diminution en 2024 (par rapport au CA2023) notamment au vu des volumes d'eau vendus en légère baisse.

Le périmètre de la régie est identique à celui de 2023.

➤ **DÉPENSES** **PROPOSITION BUDGET INVESTISSEMENT BUDGET ASSINISSEMENT 2024**

Les dépenses d'investissement prévues pour 2024 sont **constantes** :

- **Renouvellement de canalisations RAR 2023 : 291 656€ (rue du Moulin + Sainte-Catherine à Le Louroux, conduite vers STEP à Manthelan)**
- **Renouvellement ou extension de canalisations programme 2024 :
1 460 775€ (Quartier Saint Jacques à Loches, Secteur Montrésor, Mouzay)**

- **Reconstruction STEP de SEPMES : 150 000€**
- **Reconstruction STEP de Sambonne à St Jean St Germain : 120 000€**
- **Reconstruction STEP de Ligueil : 870 000€**
- **Amélioration station : 97 000€**
- **Amélioration postes de refoulement : 370 000€**

➤ **RECETTES**

Les subventions d'équipement prévues :

- Station d'épuration de Loché sur Indrois : **49 000€ AELB**
- Station d'épuration de Ligueil : **793 000€ AELB**
- Travaux sur réseau Quartier Saint Jacques : **320 000€ AELB**
- Travaux sur réseau Montrésor : **140 000€ AELB**

➤ **Il ne sera pas fait de recours à un emprunt en 2024.**

IV – Les ressources humaines

Présentation de la structure des effectifs et de l'évolution des dépenses de personnel en application de l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 – article 107 et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016. L'évolution des effectifs et des dépenses de personnel ainsi que les orientations stratégiques sur les différents axes de cette politique des Ressources Humaines sont présentées dans cette partie.

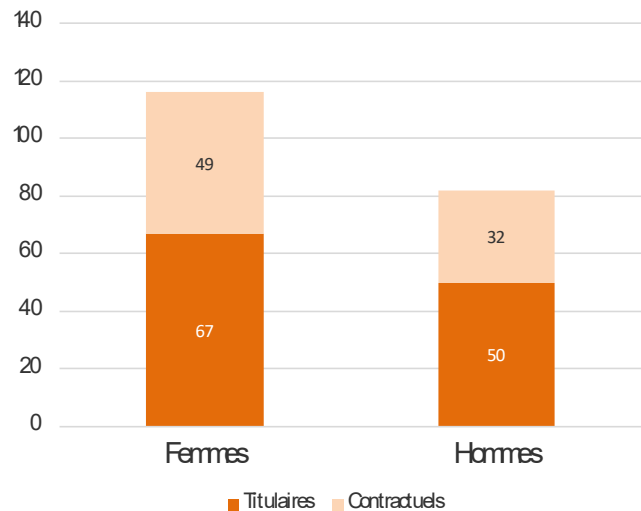
Le pilotage de la masse salariale constitue une politique nécessitant un processus de gestion à la fois exigeant et réactif au quotidien. Toutes ces évolutions impactent l'organisation des services communautaires. La collectivité aspire à veiller à concilier les exigences du service public et la réalisation de nouveaux projets à la prise en compte d'une politique de Ressources Humaines en faveur des agents, acteurs du bon fonctionnement d'une collectivité.

1/ Structure des effectifs

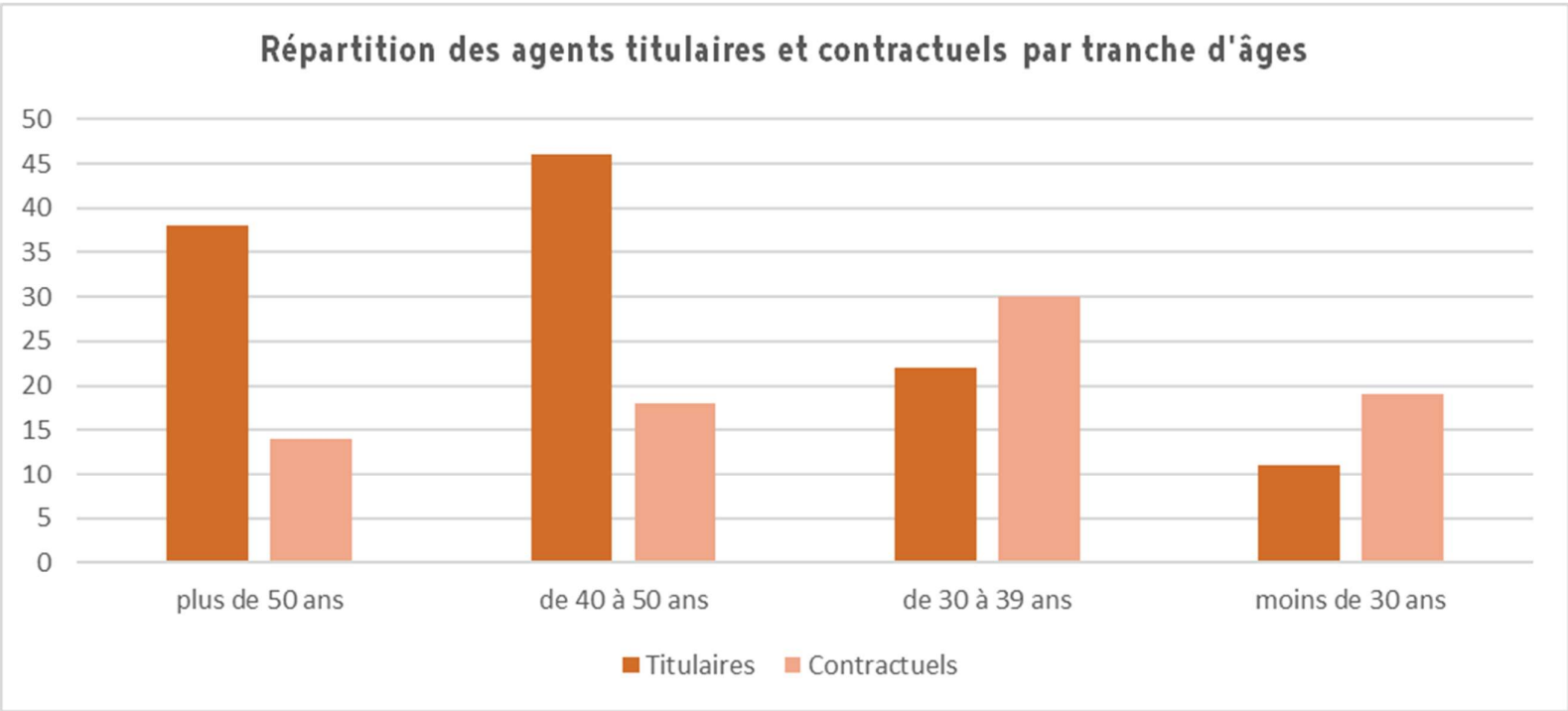
Au 1^{er} janvier 2024, Loches Sud Touraine emploie **198 agents représentant 181.87 ETP** et se décomposent de la manière suivante : 117 agents titulaires et 81 agents contractuels. Au 1^{er} janvier 2023, Loches Sud Touraine employait **196 agents représentant 180.21 ETP**. **L'année 2023 a été marquée par 30 départs et 32 arrivées d'agents.**

Répartition des agents titulaires et contractuels	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Titulaires	50	67	117
Contractuels	32	49	81
TOTAL EFFECTIF AU 01/01/2024	82	116	198

**Répartition femmes-hommes
entre titulaires et contractuels**



Ages	TITULAIRES			CONTRACTUELS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
plus de 50 ans	18	20	38	5	9	14
de 40 à 50 ans	19	27	46	10	8	18
de 30 à 39 ans	9	13	22	12	18	30
moins de 30 ans	4	7	11	5	14	19
TOTAL EFFECTIF AU 01/01/2024	50	67	117	32	49	81



Répartition par filières

Titulaires

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	36	5	41
filière technique	10	35	45
filière animation	18	9	27
filière culturelle	1		1

Contractuels emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	15	6	21
filière technique	11	22	33
filière animation	18	3	21
filière culturelle			0

Répartition par filières**Titulaires**

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	36	5	41
filière technique	10	35	45
filière animation	18	9	27
filière culturelle	1		1

Contractuels emplois permanents

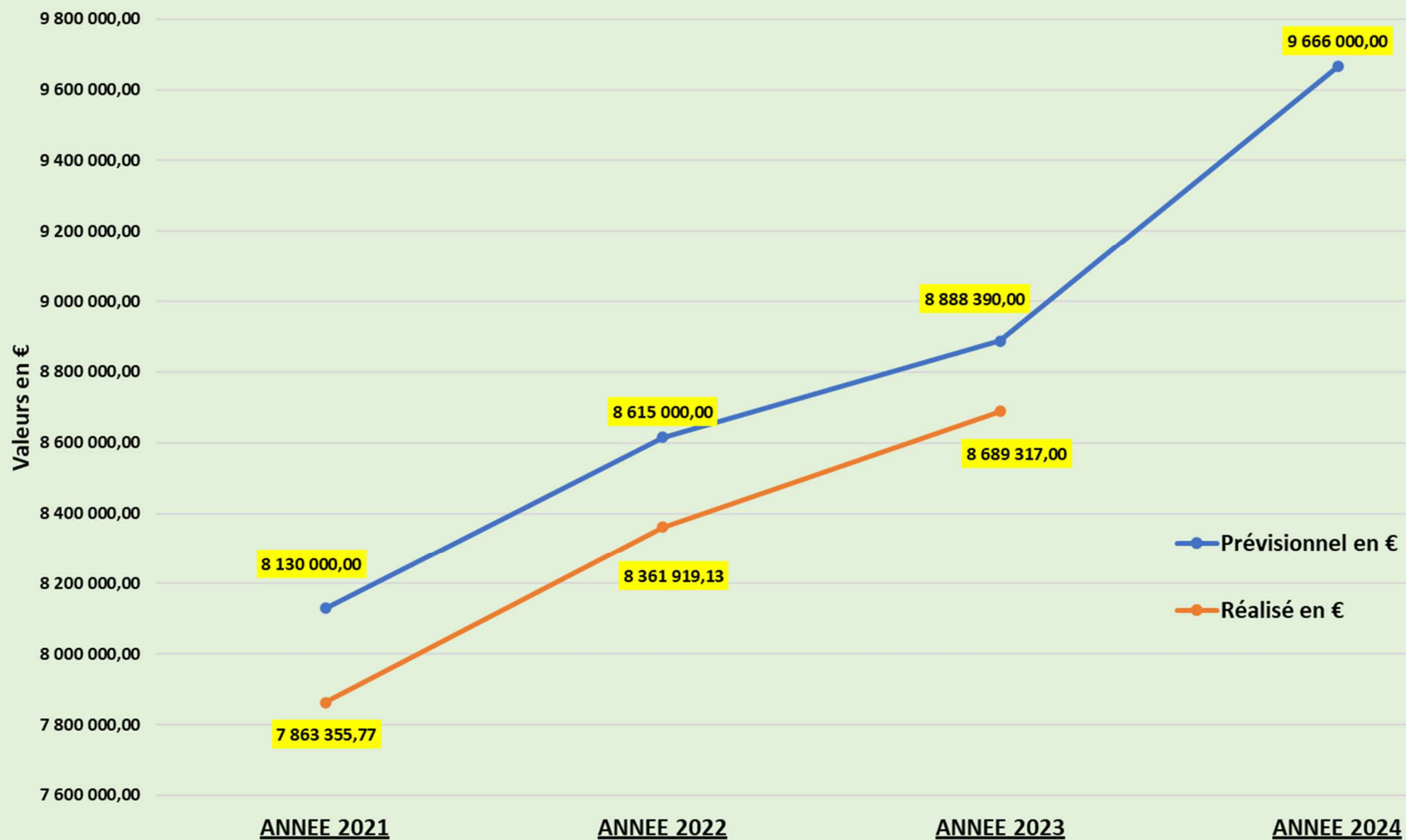
	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	15	6	21
filière technique	11	22	33
filière animation	18	3	21
filière culturelle			0

2/ Dépenses de personnel

Rémunérations annuelles brutes 2023
(Budget principal + budget annexe eau potable)

Traitements de base indiciaire et saisonniers (hors CEE)	4 607 370, 56 €
Contrat d'engagement éducatif :	125 019, 10 €
Primes et indemnités versées :	952 081, 51 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	26 492, 82 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	33 627, 97 €
Supplément familial de traitement:	53 617, 14 €
Gratification stagiaires écoles :	1 502,55 €
Avantage en nature (chèques cadeaux en cas de départ)	2 210, 00 €
Participation mutuelle	17 863, 64 €
Participation prévoyance (agents publics)	18 957, 39 €
Participation prévoyance (agents privés eau et assainissement)	8 336, 45 €

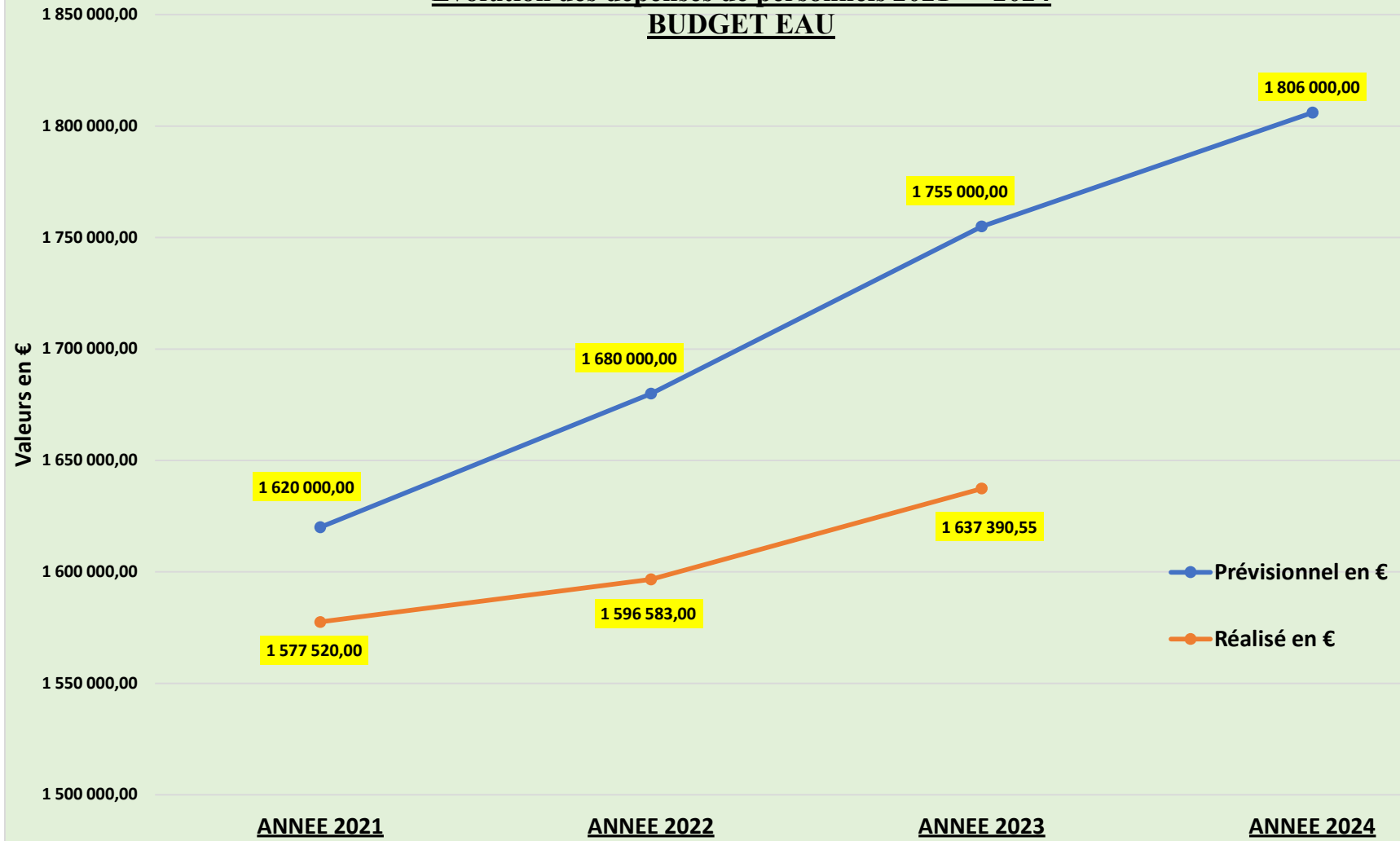
Evolution des dépenses de personnels 2021 → 2024

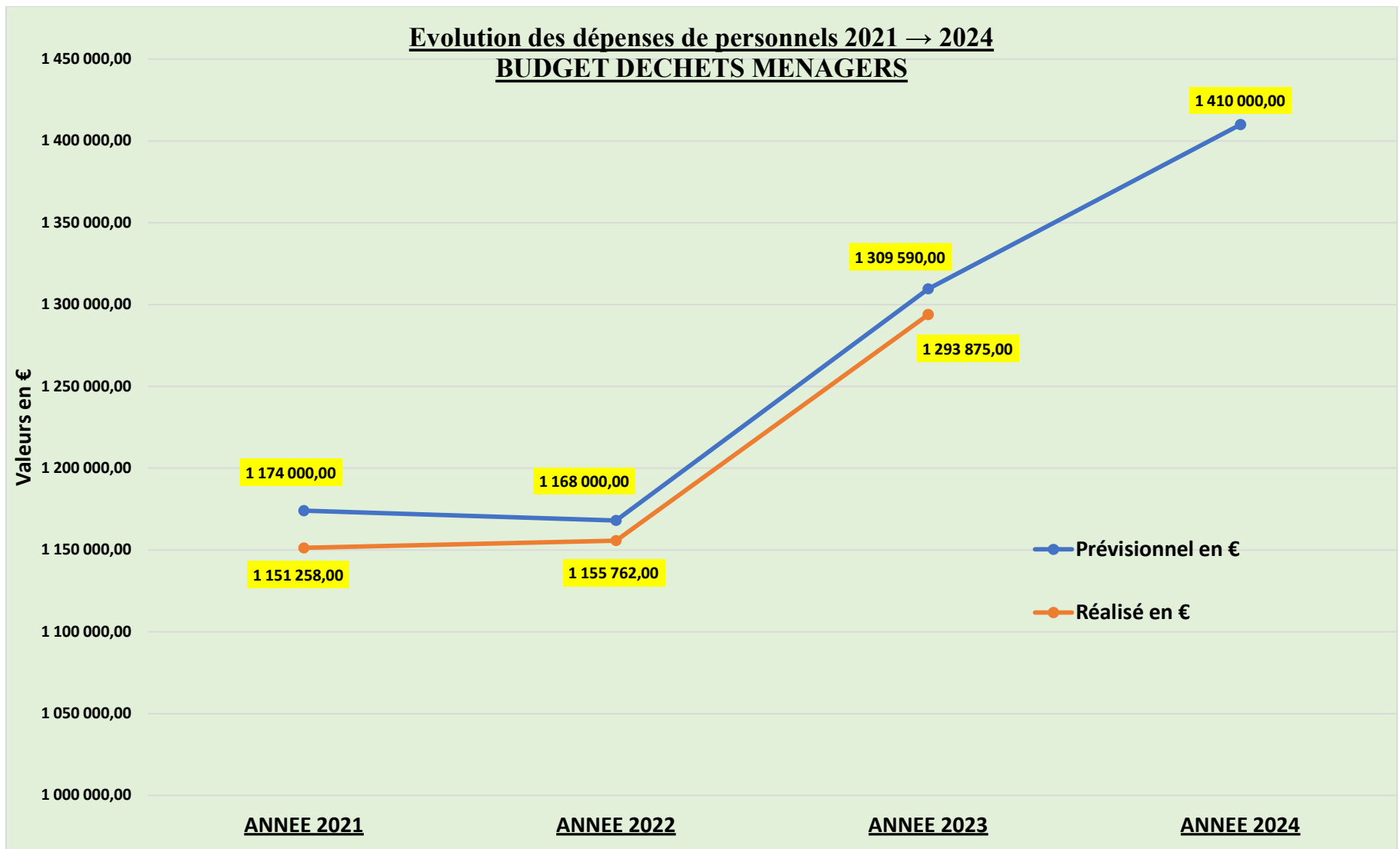


Evolution des dépenses de personnels 2021 → 2024 BUDGET PRINCIPAL



Evolution des dépenses de personnels 2021 → 2024
BUDGET EAU





3/ Durée effective du travail

Pour rappel, les principes de bases qui ont été retenus par les membres du conseil communautaire lors de la séance du 28 juin 2018 sont les suivants ;

- 1607 heures de travail annuel pour chaque agent à temps plein
- le respect des règles de droit en matière de journées de fractionnement et de journée de solidarité
- le maintien des régimes spécifiques d'annualisation des temps de travail en fonction des nécessités de service public.

Dans cette perspective, les rythmes suivants sont appliqués depuis le 1^{er} septembre 2018 :

- Annualisation des temps de travail du service enfance-jeunesse (ALSH et accueils jeunes), du golf, des déchèteries, de la collecte des déchets, de l'entretien des locaux et de façon générale pour tous les agents à temps non complet, sans mise en œuvre de RTT
- Régime spécifique pour les France Services, les Relais Petite Enfance et le CIAS, sur la base de 37h30 hebdomadaire réalisé sur 5 jours, avec 15 jours de RTT et 25 jours de congés annuels
- Régime général pour tous les autres services : 39h hebdomadaire sur 5 jours de travail, avec 23 jours de RTT et 25 jours de congés annuels
- Les agents à temps partiel se voient appliquer au choix, soit la quotité en fonction du service et du régime dont ils dépendent, soit la quotité sur la base légale de 35h hebdomadaire, sans ouvrir droit à des RTT.

4/ Evolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel

4.1 Evolution prévisionnelle des effectifs

Comme indiqué dans les précédents rapports, le nombre d'agents et la répartition par filière sont directement liés aux modes de gestion choisis. Les recrutements prévus dans le cadre des orientations budgétaires 2023 ont globalement été réalisés.

Ainsi, les effectifs communautaires ont été complétés en 2023 par le recrutement :

- D'un technicien électromécanique et automatisme au service eau et assainissement (recrutement infructueux en 2022 comme indiqué précédemment)
- D'un agent de collecte supplémentaire dans le cadre du remplacement d'un agent absent pour raisons de santé
- De 2 agents en charge de la prévention dans le domaine des déchets pour préparer et mettre en œuvre la généralisation du tri à la source des biodéchets applicable depuis le 1^{er} janvier 2024 et plus globalement contribuer à l'élaboration et à la déclinaison opérationnelle d'un nouveau Plan local de prévention ambitieux pour le territoire.

Par ailleurs, l'absence prolongée pour raison de santé d'un agent au sein du service prévention des déchets ménagers a conduit au recrutement d'une personne supplémentaire chargée de la prévention et de la gestion des déchets au sein de ce service.

Il conviendra en outre de prendre en compte les recrutements suivants au cours de l'année 2024 :

- 1 chargé de mission habitat – (*financement attendu à hauteur de 75%*)
- 1 économiste de flux (*financement attendu dans le cadre d'un service commun si l'enquête d'opportunité auprès des communes conduit à la pertinence de sa création*)
- 1 animateur au Point d'Information Jeunesse (PIJ) afin de respecter le cadre de la labellisation
- 1 animateur enfance à temps non complet à l'ALSH de Manthelan, dans le cadre du respect des taux d'encadrement
- 1 animateur jeunesse à temps complet au sein de l'ALSH de Manthelan (augmentation du temps de travail de l'animateur jeunesse à Manthelan permettant une meilleure attractivité du poste et répondant également aux besoins réels de la structure, étant précisé que l'emploi est financé à 50%)
- 1 agent d'entretien sur le secteur Montrésorais (qui se traduira par une baisse de la dépense « intérim » inscrite au chapitre 011),
- 1 apprenti au service informatique
- 1 animateur au Relai Petite Enfance (RPE) de Montrésor (qui se traduira par une baisse des dépenses inscrites au chapitre 011 dans le cadre de l'arrêt du versement de la subvention accordée précédemment à l'ADMR et par l'attribution d'une recette de la CAF)
- 1 agent de déchetterie à temps non complet (28h hebdomadaire annualisé), étant précisé que ce recrutement aura pour objectif de remplacer les agents pendant leurs congés annuels et pendant certaines absences et conduira à une baisse du recours à de l'intérim (dépenses inscrites au chapitre 012 du budget déchets ménagers)
- 1 conseiller France Services de LIGUEIL afin de respecter le cadre de la labellisation,

- 1 chargé de mission mobilité, étant précisé qu'un financement est attendu à hauteur de 70% du poste (fonds européens).

Enfin, la collectivité continue l'analyse, par le biais d'une gestion prévisionnelle des effectifs, de l'opportunité du remplacement lors de chaque départ de fonctionnaires et d'agents contractuels, notamment sous l'angle de la réorganisation dans les services.

Ce type d'analyse d'optimisation des ressources humaines est devenu systématique, avec une adaptation à chaque situation et en fonction des besoins des services. La collectivité poursuit dans ce cadre son effort de maîtrise de la masse salariale.

Dans ce cadre, différentes réorganisations internes au sein de la DGA du développement économique, touristique, culturel et de la contractualisation ont conduit à plusieurs mouvements de personnel. Ainsi, début 2023, il a été acté le non-remplacement du poste de manager de commerce tout en maintenant des missions qui ont été réparties au sein de l'équipe. Durant l'année 2023, le service développement économique s'est toutefois renforcé par le recrutement d'une chargée d'entreprise affectée à 60 % à ce service et à 40 % au service communication, étant précisé que ce recrutement s'est traduit par une baisse des dépenses inscrites au chapitre 011 du budget principal. Le service développement économique s'est également renforcé par le recrutement d'un apprenti.

Par ailleurs, deux mobilités internes au sein de cette même direction ont conduit :

- au non-remplacement d'un emploi au service contractualisation
- à la suppression de l'emploi d'assistant de la DGA et à la création concomitante d'un emploi de chargé d'entreprise.

Enfin, les difficultés de recrutement du responsable du service déchets ménagers avait conduit à une réorganisation de ce service, le recrutement d'une responsable administrative du service déchets ménagers et assistante de la DGA environnement ayant dans cette logique été entérinée au cours du 4^{ème} trimestre 2022.

Suite au départ de l'agent ayant été positionné sur ce poste et au constat que le profil technique reste privilégié au vu des enjeux et projets en cours et à venir, la recherche d'un responsable technique de ce service a été relancée fin 2023.

4.2 Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel

Dans ce contexte, les orientations budgétaires 2024 relatives aux dépenses de personnel de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine intégreront les évolutions prévisionnelles suivantes :

4.2.1 Evolutions liées aux mesures gouvernementales

- Le GVT (glissement vieillissement technicité) sur la base de l'avancement normal des carrières et des rémunérations
- La réévaluation au 1^{er} janvier 2024 de l'indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée créée par la loi de finances pour 2018 en cas de progression de la rémunération constatée entre 2022 et 2023.
- Impact mesures gouvernementales : attribution de 5 points d'indices majorés au 01/01/2024 pour tous les agents
- L'impact en année pleine de l'augmentation de la valeur du point actée au 01/07/2023 de 1,5 %
- L'impact d'une nouvelle évolution hypothétique de la valeur du point au 01/07/2024 de 1,5 % qui est provisionné.

4.2.2 Les mesures liées à l'intercommunalité

- L'impact en année pleine des recrutements intervenus en cours d'année 2023 et des recrutements prévus pour 2024 tels que présentés au point 4.1 (*A noter que la masse salariale affectée au service public de gestion des déchets est remboursée au budget principal par le budget déchets ménagers*)
- La diminution au 1^{er} janvier 2024 pour une 2^{ème} année consécutive du taux de cotisation « accident de travail » pour les contractuels (passage de 3,52 % à 2,72 %).
- La prise en compte du versement en 2024 de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 pour l'ensemble des agents éligibles selon la décision que le Conseil Communautaire sera amené à prendre.
- L'Augmentation des tarifs des titulaires des Contrats d'Engagement Educatif (CEE) et l'augmentation du nombre de contrats en lien avec les taux d'encadrement.